## Politique du CLAS pour la transition à la norme CAN-P-4E

Le Conseil canadien des normes (CCN) a récemment publié une édition de la norme pour approuver la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais, soit la CAN-P-4E, Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais. Cette nouvelle norme est l'adoption mot pour mot de la norme ISO/CEI 17025:2005 et a été approuvée par le Conseil canadien des normes le 14 novembre 2005.

Tous les laboratoires accrédités sont priés d'obtenir une copie de CAN-P-4E ou d'ISO/CEI 17025:2005.

**Dès maintenant**, toutes les évaluations, les réévaluations, les visites d'extension de portée seront conduites contre les exigences de CAN-P-4E (ISO/CEI 17025:2005).

Pour conserver l'accréditation, les laboratoires doivent achever la transition à la nouvelle norme **avant le 12 mai 2007**. Ces dates limites sont basées sur celles fixées par la communauté internationale.

### Mise en œuvre CLAS du plan de transition du CCN

# <u>Laboratoires réévalués entre le 31 janvier 2006 et le 31 octobre 2006:</u> \* laboratoire appliquant voir la note 4

Tous les laboratoires doivent soumettre le guide d'évaluation CLAS 1510E comme une auto-déclaration en y indiquant comment les nouvelles exigences ont été adressées. Cet guide d'évaluation doit être soumise au « Conseiller technique CLAS » avant la visite de réévaluation. Le guide d'évaluation CLAS 1510E sera publiée sur le site Web CLAS. Il contiendra des notes interprétatives.

Les observations émises au laboratoire contre les nouvelles exigences de CAN-P-4E seront classifiées comme 'exigences requises de type C'. Ces observations ne doivent pas être réglées avant que le rapport de visite ne soit soumis au CCN pour ballottage. La non résolution de ces observations ne retardera pas la décision du CCN sur l'accréditation continue du laboratoire à la norme CAN-P-4D (ISO/CEI 17025:1999).

Le rapport au CCN recommandera l'accréditation à CAN-P-4E si le laboratoire répond d'une manière satisfaisante à toutes les exigences requises de Type C dans les <u>90 jours</u> suivant l'évaluation.

Les laboratoires qui décident ne pas répondre à toutes les exigences requises de type C dans le délai 90 jours, seront ré accrédités à CAN-P-4D (L'ISO 17025:1999) et n'auront pas la possibilité de recevoir leur certificat d'accréditation à CAN-P-4E (ISO/CEI 17025:2005) avant mai 2007.

Les laboratoires doivent démontrer que toutes les exigences de Type C ont été adressées de manière satisfaisante et que les correctifs ont été mis en oeuvre <u>avant le 31 janvier 2007</u>. Les documents nécessaires à justifier les mesures correctives doivent être reçus par le « Conseiller technique CLAS ».

### Laboratoires évalués ou réévalués entre le 31 octobre 2006 et le 31 janvier 2007 :

En guise d'auto-déclaration, tous les laboratoires devront soumettre le guide d'évaluation CLAS 1510E complétée, en indiquant comment ils rencontrent les nouvelles exigences de CAN-P-4E. Ce guide d'évaluation devra être soumise au « Conseiller technique CLAS » avant la visite d'évaluation ou de réévaluation.

Les observations émises contre les nouvelles exigences de CAN-P-4E seront classifiées comme 'exigences requises de type A'. Pour éviter tout délai sur la décision d'accréditation du CCN, la résolution satisfaisante de toutes les observations de type A devra précéder la soumission du rapport de visite au CCN pour ballottage.

## Laboratoires évalués ou réévalués après le 31 janvier 2007:

Ces laboratoires doivent avoir complété le guide d'évaluation CLAS 1510E avant cette date et s'être auto-déclaré. Ce guide d'évaluation ainsi que les documents nécessaires pour démontrer la conformité doivent être reçus par le « Conseiller technique CLAS ». Cette démonstration de conformité devra inclure les résultats d'audits internes et toute autre documentation nécessaire.

- Note 1: Le 31 janvier 2007 est la date limite choisie par le CCN pour assurer le temps suffisant pour passer en revue toutes les soumissions et, si requis, faire n'importe quelles suites.
- Note 2 : Le 12 mai 2007 est la date à laquelle tous les Laboratoires CLAS doivent être conformes aux exigences de CAN-P-4E. Le programme CLAS informera le CCN des laboratoires CLAS qui ont fourni la preuve de conformité. Tout laboratoire qui ne fournira pas la preuve de conformité avant cette date pourra voir son accréditation être suspendue.
- Note 3 : Le 31 mai 2007 est la date par laquelle le CCN doit aviser ILAC, APLAC et IAAC que tous ses laboratoires accrédités se conforment aux exigences d'ISO/CEI 17025:2005. Les laboratoires accrédités, rencontrant les exigences, recevront de nouveaux certificats et leurs portées d'accréditation stipuleront qu'ils rencontrent la nouvelle norme.
- Note 4 : Toutes <u>les nouvelles</u> visites qui auront lieu à partir du 31 janvier 2006 pour les laboratoires qui en font la demande seront réalisées envers les exigences de la norme CAN-P-4E. Les laboratoires doivent se conformer à CAN-P-4E avant de recevoir la certification CLAS et la recommandation pour accréditation du CCN.
- Note 5 : Lors de la réunion annuelle printanière du NCSLI qui sera tenu à Varennes, Québec, le 20 au 21 avril 2006, CLAS donnera une présentation sur les nouvelles exigences de la norme CAN-P-4E (ISO/CEI 17025:2005).